

COMMUNICATION

Les Lafosse : une famille de maréchaux-ferrants d'hippiatres et du premier médecin-vétérinaire II. Philippe-Étienne Lafosse (1738-1820)

par Bernard ROBIN (†)

RÉSUMÉ

Trois générations de maîtres maréchaux parisiens, maréchaux de la petite écurie du roi à Versailles et médecin-vétérinaire se sont illustrées au cours du XVIII^e siècle et au début du XIX^e. Il s'agit d'Étienne, d'Étienne-Guillaume et de Philippe-Étienne LAFOSSE. Par leurs travaux et leurs études, ils ont fait évoluer la maréchalerie, la ferrure, l'anatomie, la médecine et les sciences vétérinaires. La présente étude sur cette famille est principalement basée sur des actes d'archives peu connus ou méconnus.

Mots clés : Histoire, Médecine vétérinaire, Lafosse.

SUMMARY

Three generations of Parisian farriers, farriers to the small stable of the king located in Versailles and physician-veterinary, are very famous during the XVIIIth and the beginning of the XIXth century. They are: Étienne, Étienne-Guillaume and Philippe-Étienne LAFOSSE. Due to their works and their studies, they have contributed to evolution of farriery, anatomy, veterinary medicine and sciences. The present study about this family is mostly based on archive documents which are either a little known or unknown.

Key words : History, Veterinary medicine, Lafosse.

(†) in memoriam - La communication est présentée par le Secrétaire Général Marc CATSARAS.

Après le père Étienne LAFOSSE et le fils Étienne-Guillaume LAFOSSE, dont la vie a été examinée dans un article précédent (séance du 23 avril 1998), le présent travail est consacré au petit-fils, le plus important de la famille LAFOSSE.

Philippe-Étienne LAFOSSE, le petit-fils. – Philippe-Étienne LAFOSSE, le fils aîné d'Étienne-Guillaume, est né à Paris le 24 mars 1738 (51); il épouse le 2 mars 1779 Marie-Thérèse de GODENNE, native d'Anseremme, diocèse de Liège (Belgique), à la paroisse Saint Jacques de Lunéville (52). Leur contrat de mariage du 27 février 1779 stipule que les futurs époux se marient avec tous leurs biens et droits et entre eux appartenant à la communauté, une somme de 1 000 livres est apportée par chacun (53).

1. Après des études classique, P.E. LAFOSSE étudie l'anatomie humaine dès l'âge de 14 ans avec le docteur FÉRRRIEN en faisant fonction de prévôt de son amphithéâtre et à l'Hôtel Dieu avec les docteurs BOUDOUX et MOREAU. Ensuite, il entre au manège du célèbre DUGAS pour étudier ses leçons pratiques. Puis, il se tourne vers sa vocation : l'hippologie et donne des cours le dimanche aux maréchaux de Paris, soit dans son cabinet zoologique, soit aux voiries de Vaugirard.

2. En 1757, (il a 19 ans), il est envoyé à l'armée par le Ministre de la Guerre pour détecter dans les régiments de la cavalerie, les chevaux atteints ou soupçonnés de morve, ceci jusqu'à la fin de la guerre de 7 ans (1763). A partir de 1762, il donne des cours, le dimanche, aux Chevaux-Légers pour les personnes appartenant à ce corps.

Durant cette période, comme il a été dit, Philippe-Étienne LAFOSSE prend en survivance de son père la charge de maréchal de la petite écurie du roi et prête serment le 15 septembre 1759 (55).

Dans une lettre du 3 mars 1760, Le Ministre BERTIN (1720-1792) avise le comte de BRIONNE, Grand Écuyer de France, de ne pas établir une école de maréchalerie sans l'avoir consulté auparavant de vive voix. Le compte de BRIONNE répond le 4 mars en disant que depuis longtemps, il a l'intention d'établir une école pour le bien public (56); l'initiative de cette école est sûrement due à Étienne-Guillaume LAFOSSE.

3. De 1763 il a alors 25 ans à 1764, P.E. LAFOSSE écrit différents mémoires sur la nécessité d'une école de maréchalerie, sur le coût à prévoir (11 160 livres par an), sur l'enseignement et sur son emplacement (noviciat des jésuites) (57). Son père meurt en janvier 1765. Les années passent et cette école ne voit pas le jour, mais le 15 octobre 1767 P.E. LAFOSSE fait éditer un prospectus d'une école gratuite de maréchalerie (58). Ce prospectus définit les différents cours : en hiver l'anatomie et en été les maladies, les opérations et les remèdes; enfin, il annonce l'ouverture au 23 novembre 1767 dans son amphithéâtre, rue Traverse, proche de la barrière de Sève.

BOURGELAT (1712-1779), avec l'aide de BERTIN, a ouvert l'École de Lyon en 1763, et celle d'Alfort en 1766. La risposte du trio : BOURGELAT-BERTIN-de SARTINE ne se fait donc pas attendre, vu les risques encourus par l'école d'Alfort (59). Ils décident d'ouvrir à Alfort, le dimanche, des leçons publiques et gratuites sur les principes et la pratique de la médecine vétérinaire, qui fonctionnent à partir du 22 novembre 1767 (annoncées dans la Gazette de France du 2 novembre et dans le Mercure de France de novembre 1767).

Dans le journal des annonces, affiches et avis divers du jeudi 26 novembre 1767, P.E. LAFOSSE annonce qu'il a obtenu l'autorisation d'ouvrir son école gratuite de maréchalerie et que celle-ci s'est ouverte le 23 novembre 1767 (60). Parmi les élèves qui suivent ses cours, certains sont envoyés de l'étranger : WOLSTEIN et SCHMITH (Empereur d'Allemagne), HENNEQUIST (Roi de Suède), PIOUTROSKI (Roi de Pologne), WEBER (Electeur de Saxe) et RAVANEL (Duc des Deux-Ponts) (61). Dans l'état des vétérinaires de la Seine-et-Oise de 1811, un vétérinaire de Saint-Germain du nom de Bezal n'est pas breveté, mais élève de LAFOSSE (62).

Durant cette période, P.E. LAFOSSE vend à son père, peu avant le décès de celui-ci, son quart d'héritage de la maison de la rue de la Roquette pour un prix de 3 000 livres (63). Les comptes sont soldés entre P.E. LAFOSSE et C.E. SAGEOT par un acte du 18 avril 1765, s'élevant à 775 livres, 4 sols, 11 derniers (64).

P.E. LAFOSSE publie en 1766 le Guide du Maréchal, ouvrage qui est le fruit de la collaboration d'Étienne-Guillaume et de son fils. La première édition est vendue par le libraire LACOMBE au prix de 13 livres, et en 1767 une édition In-octavo paraît chez LACOMBE. En 1768, une seconde première édition In-quarto est en vente chez DESAINT, cette édition est identique à la première, sauf que la page de titre est montée sur onglet, ayant une vignette différente et les 10 planches sont réunies à la fin du volume.

Un acte du 13 mai 1767 donne une estimation de la rue de la Roquette et de l'Éperon ainsi que leurs superficies : rue de la Roquette 32 toises = 121,6 m² estimé à 16 000 livres ; rue de l'Éperon 132 toises = 501,5 m² estimée à 49 200 livres (65). Une vente par licitation du 13 mai 1767 de la maison de la rue de l'Éperon est attribuée à Ph. E. LAFOSSE pour une somme de 49 200 livres (65).

4. La carrière de Ph. E. LAFOSSE évolue à partir de 1769 (il a 31 ans) : il cède à son frère Alexandre la boutique de maréchalerie de la rue de l'Éperon (44, 66) et démissionne de sa charge de la petite écurie du roi en faveur de Pierre Jean HENRY (67).

A partir de ce moment, s'engage une partie de bras de fer entre Ph. E. LAFOSSE et le trio : BOURGELAT-BERTIN-de SARTINE, au sujet de

son *Cours d'Hippiatrique* ; Ph E. LAFOSSE fait imprimer le 29 septembre/ 2 octobre 1769, un prospectus annonçant la publication de son *Cours d'Hippiatrique* (68) au prix de souscription de 36 livres et aux termes de cette souscription de 48 livres (68). Dans ce prospectus, les titres annoncés par Ph. E. LAFOSSE sont : maréchal ordinaire des écuries du roi, médecin des hôpitaux de Paris dans l'art vétérinaire, professeur, démonstrateur et chef de son école gratuite de maréchalerie établie à Paris. Ces titres ne plaisent pas au trio et une longue correspondance à ce sujet est engagée entre de SARTINE et BERTIN, avec les conseils de BOURGELAT (68).

Ph. E. LAFOSSE leur fait une réponse importante dans un document non daté (69). L'annonce de ce prospectus paraît dans la Gazette de France du 1^{er} décembre 1769.

Un deuxième prospectus est édité le 13/14 décembre 1769 où le prix est de 36 livres et, après décembre 1769, de 60 livres ; Ph. E. LAFOSSE a pour titre : ancien maréchal ordinaire des écuries du roi. Début 1770, Ph. E. LAFOSSE annonce aussi la parution de son *Dictionnaire d'Hippiatrique* et les attaques ne se font pas attendre (68).

Finalement après des années, en 1772, le *Cours d'Hippiatrique* est en librairie chez EDME, mais après quelques mois EDME est atteint de démence et meurt ; avant ce décès, Ph. E. LAFOSSE a le temps de récupérer les exemplaires de son ouvrage à la librairie EDME (70). Dans son premier tirage, ce livre est édité à 600 exemplaires (71), au prix de 108 livres broché, 160 livres enluminé, 240 livres avec ses planches enluminées sans chiffre et d'autres avec le chiffre sans enluminures (72). Des tirages postérieurs ont lieu, principalement par J.B. HUZARD et son épouse, née Marie-Rosalie VALLAT-LA-CHAPELLE. Il est à noter que ce livre est attribué en 1800, comme la première récompense donnée à un élève de l'école d'Alfort, suite aux efforts de J.B. HUZARD (Inspecteur général des écoles vétérinaires) (73).

Cet ouvrage contient 58 planches d'anatomie et de ferrure, dont 6 dessinées par Ph. E. LAFOSSE. Sa publication est liée à un stratagème monté par Ph. E. LAFOSSE : une version sans les notes de bas de pages a reçu l'imprimatur de Claude BOUGELAT et une autre version avec les notes est acceptée par de SARTINE. Ces notes placées en bas de pages décrivent les erreurs contenues dans les *Éléments d'Hippiatrique* de C. BOURGELAT. Le frontispice du *Cours d'Hippiatrique* a été l'objet de différentes interprétations (Clément BRESSOU et M. MAMMERICKX) et il semble que ce tableau de famille, peint par SOLLIER, et conservé aujourd'hui dans le bureau du directeur de l'école d'Alfort, représente des individus dont les âges sont fictifs. Les principaux personnages sont : assis autour de la table, de Morane et le Prince de LAMBESC, Étienne LAFOSSE (l'aïeul) de face, penché, ayant la main sur l'épaule d'Alexandre décrivant à celui-ci et à son frère Étienne l'anatomie du pied de cheval, debout E.G. LAFOSSE, leur père montrant à son aîné

Philippe-Étienne les lieux de trépanations, et sa fille Marie-Thérèse accroupie tenant des fers.

En 1775, paraît enfin le *Dictionnaire raisonné d'Hippiatrique* de Ph. E. LAFOSSE chez BOUDET, au prix de 15 livres. L'année suivante, cet ouvrage est aussi en vente chez DURAND et JOMBERT avec une nouvelle page de titre ; l'édition de Bruxelles de 1776 est une édition pirate. Ce dictionnaire composé de 4 tomes In-octavo est très complet en ce qui concerne l'hippologie, la cavalerie, le manège et la maréchalerie. De plus, Ph. E. LAFOSSE a inséré dans celui-ci les fautes et les erreurs de Claude BOURGELAT, commises à son avis par celui-ci dans son ouvrage : les *Éléments de l'Art Vétérinaire*.

Le 30 mai 1776, Ph. E. LAFOSSE vend sa maison de la rue de l'Éperon à Charles François DUPRÉ, maître-bonnetier, pour un prix de 45 000 livres et 2 200 livres de pot de vin (74). Ces actes précise aussi les sommes dues par Ph. E. LAFOSSE à sa sœur et ses frères : Marie-Thérèse, Alexandre et Étienne LAFOSSE ainsi que la rente due à son oncle paternel : Claude-Louis jusqu'à son décès survenu le 5 août 1782. Deux plans de la propriété sont effectués en 1778 car C.F. DUPRÉ veut faire des travaux importants (75). Les bâtiments sont situés au coin de la rue de l'Éperon et de la rue du Jardinnet (cour de Rohan), sur une longueur de 14 toises = 27,3 m et de 10 toises = 19,5 m respectivement. Certains auteurs ont pensé que cette demeure fut celle de J.B. HUZARD mais cette hypothèse n'est pas exacte, car J.B. HUZARD a acquis deux maisons rue de l'Éperon aux numéros 5 et 7, bâtiments situés presque en face de ceux de Ph. E. LAFOSSE.

Début 1777 à 39 ans, PH E. LAFOSSE rentre à la gendarmerie, basée à Lunéville, en tant que maréchal-expert. Ce corps de la gendarmerie dirigé par le Marquis de Castries commandant général est un régiment d'élite de la cavalerie composé de 8 compagnies : Écossais, Anglais, Bourguignons, Flandre, La Reine, Le Dauphin, de Monsieur et Artois (Berri) (76). Dans chaque compagnie, il y a en moyenne 95 chevaux ; un maréchal-ferrant est en charge de la ferrure de ceux-ci, sous les ordres du maréchal-expert, qui fait partie de l'état-major ; ses appointements sont fixés à 600 livres par an. De plus, il reçoit 3 600 livres par an pour l'achat des médicaments nécessaires, qui sont contrôlés par le chirurgien major (77).

Le règlement du 17 septembre 1777, relatif aux maréchaux-ferrants du corps de la gendarmerie, spécifie que toutes les opérations, ferrures et soins sont contrôlés par Ph. E. LAFOSSE. Deux fois par semaine, tous les maréchaux se rassemblent à l'hôpital pour assister aux leçons, aux démonstrations d'anatomie et à l'étude des maladies du cheval, faites par le maréchal-expert (77).

A partir de 1778, Ph. E. LAFOSSE projette d'établir à Lunéville une école de maréchalerie, car l'école d'Alfort n'a pas atteint ce but. Il en établit le coût (4 780 livres pour les aménagements et 13 000 livres de dépenses annuelles) et les modalités d'admissions (78) ; ce projet est

abandonné après 1780. Le 2 mars 1779, à 41 ans, il épouse, à Lunéville, Marie-Thérèse de GODENNE, originaire du diocèse de Liège.

Après le décès de Claude BOURGELAT, le 3 janvier 1779 à Paris, Ph. E. LAFOSSE pense prendre sa succession, en faisant intervenir le Maréchal de CASTRIES auprès du Ministre de la Guerre et d'autres personnalités influentes, mais la route d'Alfort est minée par le Ministre BERTIN, qui nomme Philippe CHABERT comme directeur.

Le marché établi le 1^{er} janvier 1785 entre le Maréchal de CASTRIES et Ph.E. LAFOSSE – confirme ses appointements et les 3 600 livres pour l'achat des drogues afin de soigner les 760 chevaux du corps ; son uniforme de médecin vétérinaire reste à ses frais (77). Un autre règlement, daté du même jour, définit les fonctions du médecin vétérinaire, comportant 22 articles (77).

Durant son séjour à Lunéville, Ph. E. LAFOSSE est envoyé en mission en Allemagne, en Pologne et en Russie. Il adresse à l'Académie des Sciences différents mémoires :

- sur les épizooties qui affectent les chevaux en Lorraine.
- sur l'efficacité du sel de verre dans les maladies putrides.
- sur la culture et la récolte de la rhubarbe en Russie et sur le terrain qui lui convient en France (mémoire envoyé de Pétersbourg).
- sur l'accouchement de la jument (6 août 1788).

Il publie aussi le *Manuel d'Hippiatrique* à l'usage des maréchaux des régiments en 1779, petit in-12 de 175 pages et 1 tableau hors texte. Son ami Claude-Pierre DÉDELAY D'AGIER, gendarme écossais, publie en 1778 un ouvrage intitulé : *Prospectus d'un cours complet d'Hippotomie...*, certainement sous la direction de Ph. E. LAFOSSE.

6. Le corps de la gendarmerie est dissous le 1^{er} avril 1788 il a 50 ans et une pension de 500 livres annuelle est attribuée à Ph. E. LAFOSSE après 11 ans de service, payée sur le trésor Royal à compter du 1^{er} septembre 1789 (79). Cette pension lui est versée jusqu'en 1790, mais par la loi du 22 août 1790, relative aux pensions versées sur le Trésor Royal, celle-ci est réduite à 200 livres (80), puis elle n'est plus payée. A partir de 1799, Ph. E. LAFOSSE écrit au liquidateur de la dette publique pour obtenir le rétablissement de sa pension, en faisant intervenir l'Académie des Sciences et J.B. HUZARD (81).

Revenu à la vie civile, LAFOSSE décide d'ouvrir à Paris un hôpital et une infirmerie pour chevaux, et il projette de distribuer un prospectus sur cet établissement. Alors, une longue correspondance entre les autorités et Ph. CHABERT (directeur de l'école d'Alfort) s'établit sur le bien-fondé de cet hôpital et de l'impact sur l'école. Finalement, le 10 décembre 1788, le prospectus de Ph. E. LAFOSSE paraît et les titres de celui-ci sont : démonstrateur d'anatomie comparée, ancien médecin vétérinaire du corps de la gendarmerie, chef des hôpitaux de Paris en cette partie, expert aux

rapports du Châtelet (82). Cet hôpital est installé au 4 de la rue de Sève à Paris (rue du pont de Lodi) où il donne des consultations gratuites les mercredis et les samedis. Son activité dans cet hôpital est de courte durée, car la révolution arrive et Ph. E. LAFOSSE y participe activement, sûrement comme simple citoyen pour montrer son dédain envers certaines personnes de la noblesse qui n'ont jamais voulu reconnaître sa valeur.

7. La période révolutionnaire (1789-1794).

Malgré tout Ph. E. LAFOSSE continue ses travaux et lit le 21 janvier 1790 à l'Académie des Sciences, un mémoire sur la morve super-pharyngienne (83). Il publie cette même année un mémoire sur l'école d'Alfort ; dans ce mémoire, il n'est pas contre les institutions, mais pour lui l'école d'Alfort est mal située et il est souhaitable qu'elle soit au centre de Paris. De plus, les frais annuels de fonctionnement doivent être abaissés de 44 233 livres à 12 000 livres (84). Une réponse à ce mémoire est faite par BREDIN, directeur de l'école royale vétérinaire de Lyon, pour le maintien de l'école d'Alfort (85).

En septembre 1791, *il est nommé inspecteur des remontes de la cavalerie*, sous les ordres du Marquis DESTOURNELLES ; Ph. E. LAFOSSE s'aperçoit très vite des excès et des abus de cette administration : marchés très onéreux pour l'achat des chevaux ou de la nourriture, et de l'incompétence de certains. Il fait imprimer un mémoire qu'il adresse à SERVAN de GERBEY (Ministre de la Guerre) ; il n'épargne pas son ami Claude-Pierre DÉDELAY D'AGIER (Membre du comité central de la guerre) qui répond à sa mise en cause le 6 juin de l'an 4 de la "liberté" (6 juin 1792). Dans ce document, DÉDELAY d'AGIER se justifie sur son passage rapide à Lunéville (novembre 1791 mai 1792, avec une interruption pour cause de maladie), sur les très mauvaises conditions d'hébergement des chevaux qui ne peuvent se coucher et à peine s'alimenter ; plus de la moitié sont malades et réformés ; néanmoins, il précise que Ph. E. LAFOSSE est son maître dans l'art vétérinaire et son ami depuis 18 ans (86).

Fin septembre 1792, Ph. E. LAFOSSE est nommé *inspecteur vétérinaire en chef des remontes* ; il continue d'adresser des plaintes au ministre, qui lui désigne un adjoint. Un comité des remontes est formé avec 6 inspecteurs généraux, début septembre 1793, suite aux dénonciations faites contre LAFOSSE. Dans une lettre du 19 avril 1793, LAFOSSE demande au Ministre de la Guerre BOUCHOTTE de lui faire connaître ses dénonciateurs et de faire la preuve de leurs accusations (87). Le mois de septembre 1793 est très sombre pour lui : le 24 il reçoit l'ordre de cesser ses fonctions d'inspecteur général ; le 27 le comité révolutionnaire de la section des Tuileries appose les scellés chez lui et le met en état d'arrestation à la Grande Force (88). Il lui est reproché par le comité de la Convention nationale d'avoir placé dans son administration un émigré et

il est dénoncé par BOYER, commissaire des remontes, pour son administration "infidèle et mauvaise" (89).

Le 28^e jour du 1^{er} de l'an II (19 octobre 1793), la Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité, décrète que le citoyen LAFOSSE sera traduit au tribunal criminel révolutionnaire (90). A la demande de A-Q FOUQUIER-TAINVILLE, accusateur, le 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (22 octobre 1793), Ph. E. LAFOSSE est transféré à la Conciergerie (91). Ph. E. LAFOSSE, du fond de sa prison, essaie par tous les moyens de démontrer son innocence ; il fait intervenir J.B. HUZARD (89), DÉDELAY D'AGIER, et sa femme tente de lui porter secours. Elles s'adresse à un voisin perruquier, qui lui promet avec d'autres complices de faire sortir son mari de prison contre dédommagements (plus de 1 200 livres) ; mais ce ne sont que des escrocs qu'elle dénonce à la section des Tuileries : ils sont mis en état d'arrestation et transférés à la Grande Force (92). Elle aussi est arrêtée le 7 prairial an II (26 mai 1794) et conduite de la Conciergerie (93).

Ph. E. LAFOSSE est mis en liberté de Port-Royal, après la chute de Robespierre, et les scellés levés le 21 thermidor an II (8 août 1794) (94) ; son épouse attend jusqu'au 5 fructidor an II (22 août 1794) pour sortir de la maison du Plessis (95). En fait Ph. E. LAFOSSE est resté 10 mois et 11 jours de prison, et non 11 mois et 14 jours comme il le dit dans l'introduction de la *Nouvelles Théorie-Pratique d'Équitation*.

Avant d'être arrêté, Ph. E. LAFOSSE acquiert, le 13 avril 1793, le prieuré de Montataire dans l'Oise pour la somme de 43 000 livres, vendu auparavant comme bien national ; l'acte de vente du 27 nivôse an II (16 janvier 1794) est exécuté tandis que Ph. E. LAFOSSE est toujours à la prison du Port-Royal (96-97). Cette propriété est revendue par Ph. E. LAFOSSE, en viager à Pierre Ignace Sponville le 24 floréal an VI (13 mai 1798), moyennant une rente annuelle de 1 500 francs (97). Il a alors 60 ans.

9. Ph. E. LAFOSSE est élu membre associé de la 1^{re} classe de l'Institut le 15 ventôse an IV (5 mars 1796) avec 48 voix, devançant Ph. CHABERT. Il envoie de sa résidence de Montataire différents articles à l'Institut :

- 26 fructidor an V (12 septembre 1797) : mémoire sur une maladie épizootique vaccinique dans le canton de Bray.

- 11 brumaire an IX (2 novembre 1800) : mémoire sur les avantages qu'on peut retirer de la section des ligaments aponévrotiques musculaires, en certaines circonstances.

- 6 ventôse an IX (25 février 1801) : mémoire sur la châtaigne et de l'ergot et, durant cette préretraite à Montataire, Ph. E. LAFOSSE exerce la médecine vétérinaire et humaine.

En 1806 (il à 68 ans), il postule une place de membre titulaire de l'Institut dans la 9^e section, mais il n'est pas élu malgré la lettre de recommandation de DÉDELAY d'AGIER (sénateur) (98).

10. Le 1^{er} avril 1819, son épouse Marie-Thérèse de GODENNE décède à Paris âgée d'environ 83 ans, rue saint Maur, numéro 6, et le total des actifs est de 35 205 Francs dont la moitié à la succession de Ph. E. LAFOSSE (99).

Le 11 février 1820, Ph. E. LAFOSSE fait son testament et nomme Joseph GIGOUT dit WANDELET (artiste vétérinaire à Montataire) son légataire universel (100). Ph. LAFOSSE s'éteint sans enfant, le 13 mai 1820, à 82 ans (54), en sa demeure du 35 rue du Cherche-Midi, quartier du Luxembourg (101), et le 20 mai un acte notoriété est établi (100). La succession est peu importante pour Joseph GIGOUT dit WANDELET, artiste vétérinaire aux équipages de S.A.R. le Duc d'Angoulême : elle est d'un montant de 1 015 Francs (102).

Un an après sa mort (30 mai 1821), la famille WANDELET organise une cérémonie religieuse à St Sulpice pour le repos de son âme (103).

Peu de temps avant sa mort, en 1819, Ph. E. LAFOSSE a publié la *Nouvelle Théorie-Pratique d'Équitation* (104). Cet ouvrage est pour de nombreux auteurs une diatribe contre les écoles vétérinaires et en particulier contre celle d'Alfort. Ceux-ci l'ont-ils bien lu ? Ph. E. LAFOSSE reste fidèle à sa conception sur la localisation, l'enseignement et les frais de l'école d'Alfort, conception évoquée de nombreuses fois. Il s'attaque directement à Claude BOUGELAT, mettant en cause le plagiat de ses écrits : on ne s'improvise pas anatomiste distingué après avoir effectué une carrière d'avocat (aucune planche d'anatomie n'apparaît dans ces livres). De plus, il est très critique sur le *Nouveau Newcastle* qu'il appelle "*Le petit Newcastle*" : ouvrage in-8 sans nom d'auteur, et publié hors de France, à Lausanne et à Genève en 1744.

Deux chapitres sont très intéressants dans son livre : celui de la salutation des hommes et des dames (une première dans ce domaine) et celui sur les observations des statues équestres, où il met en évidence les déficiences des sculpteurs à propos de l'anatomie du cheval : ils les représentent avec des tares évidentes (statue de Pierre LE GRAND à Pétersbourg et de Henri IV à Paris par exemple).

Conclusion

Trois générations de maîtres maréchaux parisiens et de maréchaux de la petite écurie du roi à Versailles ont marqué le XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Ceux-ci, grâce à leur professionnalisme, ont fait évoluer la maréchalerie, la ferrure, les opérations, l'anatomie la médecine et les sciences vétérinaires. Le plus renommé est Philippe-Étienne LAFOSSE qui a publié en 1772 son *Cours d'Hippiatrique*, chef-d'œuvre de l'époque. Le plus grand titre de gloire de Ph. E. LAFOSSE est donné par le Baron de HALLER dans le supplément à l'Encyclopédie à la fin du mot anatomie il dit "Monsieur LAFOSSE, le fils, a contredit le plus habile hippiatre de ce siècle, et peut-être le plus savant qui ait existé, jusqu'à ce jour..."

BIBLIOGRAPHIE (suite)

51. Arch. Nat. Mc/et/C 739 (56).
Arch. de Paris : V² E 119.
52. Arch. de la Meurthe-et-Moselle : 2 E 328/7.
53. Arch. de la Meurthe-et-Moselle : 34 E 38.
54. Arch. de Paris : V² E 11289.
Arch. Nat. Mc/et/XCI/1601.
55. Arch. Nat. : 01/872/49.
56. Arch. Nat. : 01/861 (73).
57. Arch. Nat. : 01/915/21-22-24-25-26-27-28.
58. Arch. Nat. : 01/915/23-F10/1195.
59. Arch. Nat. : F10/1195.
61. Biblio. de l'Institut- 60 B.B. : V28273 : Fond Huzard : HR5* tome XVII.
62. Arch. Nat. F10/1441.
63. Arch. Nat. Mc/et/C/676.
64. Arch. Nat. Mc/et C/678.
65. Arch. Nat. : Y/2854.
66. Arch. Nat. Mc/et/C/702.
67. Arch. Nat. : 01/871/395/01/872/49.
68. Arch. Nat. : F10/1195.
69. Arch. Nat./ 01/915/28.
70. Arch. de Paris : D⁴ B⁶ carton 47 dossier 2779.
71. Journal des Savants : 1772.
72. B.N. : V 28278-19 mars 1772.
73. Biblio de l'Institut : Fond Huzard : H25* tome XVIII.
74. Arch. Nat. Mc/et/LXIV/442.
Arch. de Paris : DC⁶ 120.
75. Arch. Nat. : Z/IJ/1031-1062.
76. S.H.A.T. : Ya/309.
77. S.H.A.T. : Ya/311.
78. S.H.A.T. : M.R. 1729.
79. S.H.A.T. : Ya/309 - T.R. 13646.
80. S.H.A.T. : Pensions 1801-1817. Dossier 1109.
81. Arch. Nat. : F10/1438.
82. Arch. Nat. : F10/1194.
83. Arch. Nat. : F10/222-224.
84. B.N. : 8T⁶ 343 (Microfiche). Gazette nationale ou Moniteur universel, mardi 9 février 1790.
85. Arch. Nat. : F10/1195.
86. B.N. : L^b 39/10611.
87. Collection privée.
88. B.N. : Lⁿ 27/11021.
89. Arch. Nat. : F7/4758.
90. Procès verbaux de la Convention.
Arch. Nat. : BB/3/54.
91. Arch. Nat. : W/155
92. Arch. Nat. : F7/4745.
93. Arch. Nat. : AF/II*/254.
94. Arch. Nat. : AF/II*/259.
95. Arch. Nat. : F7/4727-AF/II*/259.
96. Arch. Nat. : Mc/et/IV/886.
97. Arch. Nat. Mc/et/XVIII/963.
98. Biblià.de l'Institut : Fond Huzard : HR 5* tome XVII.
99. Arch. de Paris : V² E 11250-D⁰/3042.
100. Arch. Nat. Mc/et XCI/1601.
101. Arch. de Paris : V² E 11289.
102. Arch. de Paris : DQ²/3926.
103. Biblio. de l'Institut : Fond Huzard : HR 5* tome LII.
104. Lafosse (Ph. E.) : *Nouvelle Théorie-Pratique d'Équitation*, 1819, Samson et Delaunay, In-8, 142 p., 1 p.n.ch. pour les errata.